

N^o 2
Lemaire
 Jean Marie Mauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Detres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, ont comparu Paul Solisme, Agnès Marie Angèle âgé de quarante trois ans, instituteur public, 7 mois. Célibataire Antoine Pillier âgé de soixante sept ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert, lesquels nous ont déclaré que Agnès Marie Angèle Lemaire, âgée de sept mois, sans profession, domiciliée à Colembert, célibataire, née audit Colembert, fille de Jules Joseph Alfred Emile Lemaire, âgé de vingt huit ans, manoeuvre, et de Marie Elisa Segaut, âgée de vingt six ans, ménagère, domiciliés ensemble à Colembert, est décédée en la demeure de ses parents, lieu qui de Lamoy, en cette commune, le vingt huit février courant, à cinq heures et demie du matin, et dont nous nous sommes assuré, la dite déclaration faite par les sieurs Solisme et Pillier, ci dessus dénommés, et non parents de la défunte, Et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte, après qu'il leur en a été donné lecture.

Paul Solisme, Antoine Pillier, Maire
 L'An mil neuf cent un, le quatrième jour du mois de mars, à midi, par devant nous, Jean Marie Mauffait, Maire, Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Detres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais. A comparu Leconteur Théophile, âgé de quarante deux ans, professeur, de Cambonville, demeurant à Colembert, lequel nous a présenté un enfant sans vie de sexe masculin, issu du Comparant de Marie Colin, âgée de quarante deux ans, ménagère, son épouse, domiciliée audit Colembert, lequel enfant est sorti du sein de sa mère le quatre mars courant, à quatre heures du matin. La dite présentation a été faite en présence de Paul Solisme, âgé de quarante trois ans, instituteur public, et Antoine Pillier, âgé de soixante sept ans,

N^o 3
Leconteur
 marié.



garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert, le premier, cousin germain par alliance de la mère, et le second, non parent; et ont, les comparants et les témoins, signé avec nous le présent acte, après lecture.

Paul Solisme, Antoine Pillier, Maire
 L'An mil neuf cent un, le sixième jour du mois de mars, à huit heures du matin, en la mairie et par devant nous, Jean Marie Mauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Detres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, ont comparu Paul Solisme, âgé de quarante trois ans, instituteur public, et Antoine Pillier, âgé de soixante sept ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert, lesquels nous ont déclaré que Antoine André Auguste Ansel, âgé de soixante huit ans et neuf mois, charron, domicilié à Colembert, veuf de Marie Madeleine Marcelle Broille, décédée audit Colembert, né en cette commune, fils des sieurs Antoine Marie Ansel et Marie Elizabeth Robertine Ciesset, et décédé en la demeure dite au Flouy, hameau de cette commune, le cinq mars courant, à dix heures du matin, et dont nous nous sommes assuré, la dite déclaration faite par les sieurs Solisme et Pillier, ci dessus dénommés et non parents ou représentants Et ont, les comparants, signé avec nous le présent acte après qu'il leur en a été donné lecture.

N^o 4

Ansel
 Antoine André Auguste
 68 ans. Veuf

N^o 5
Ansel
 André
 91 ans. Célibataire

Paul Solisme, Antoine Pillier, Maire
 L'An mil neuf cent un, le vingt neuvième jour du mois de mars, à midi, en la mairie et par devant nous, Jean Marie Mauffait, Maire et Officier de l'état civil de la Commune de Colembert, Canton de Detres, arrondissement de Boulogne, département du Pas de Calais, ont comparu Paul Solisme, âgé de quarante trois ans, instituteur public, et Antoine Pillier, âgé de soixante sept ans, garde champêtre, tous deux domiciliés à Colembert,